

L'Echo de Chalifert

WWW.mieuxvivreachalifert.com

N° 12

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE DERNIER

Démission de deux adjoints

Convaincus que plus rien ne ferait évoluer le mode de fonctionnement du Maire et face à l'aveuglement d'une large majorité de conseillers, Jean-Charles Blaison et François Traeger préfèrent se démettre de leurs fonctions d'adjoint.

La tension était à son comble lors du dernier conseil municipal de Chalifert. Il s'agissait pour les conseillers d'élire les trois délégués qui représenteront la commune au Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire. Jean-Charles Blaison, premier adjoint, fait une déclaration de candidature commune avec François Traeger, adjoint et Marc Olivier, conseiller. Il apparaît nettement qu'il ne supporte plus l'immobilisme dans lequel se trouve la commune et tient le Maire pour responsable au regard de son mode de fonctionnement. Il cite des exemples concrets pour démontrer la lourdeur bureaucratique qu'engendre l'autocratie du Maire. L'entrée dans Marne et Gondoire, Jean-Charles Blaison en est l'artisan. Il exprime ses espoirs liés à cette adhésion mais il explique aussi qu'une représentation forte et compétente sera nécessaire pour que Chalifert trouve sa place dans cette structure intercommunale et il ne croit pas le Maire capable d'en assurer ce rôle. Il préfère la candidature de François Traeger et de Marc Olivier qui tous les deux font preuve de capacités d'analyse et de compétences reconnues pour l'accompagner dans l'aventure de l'intercommunalité. Notons que Jean-Charles Blaison avait dévoilé sa démarche à l'ensemble des membres du Conseil Municipal quelques jours auparavant. Plutôt qu'en débattre préalablement, le Maire a préféré amener le débat en séance publique certain, sans doute, d'avoir resserré les rangs et d'être élu.

Anne Grosjean, conseillère municipale, fait elle aussi une déclaration. Elle tient à montrer son intérêt pour les travaux effectués au sein des instances intercommunales. Elle fait valoir ses compétences et apporte son soutien au Maire en précisant toutefois qu'à ses yeux il y a obligation pour le Maire d'être présent dans une telle assemblée et qu'il est nécessaire de montrer une cohérence de groupe.

Alain Hiébel, conseiller municipal, fait également acte de candidature en évoquant son long passé d'élus et ses connaissances des instances intercommunales. Il apporte également son soutien au Maire sans rancune pour celui qui l'avait fait battre en 2001 au poste de premier adjoint, poste qu'il occupait pourtant lors de la précédente mandature à ses côtés...

On assiste ainsi à un soutien de principe, le Maire ne peut pas être écarté d'une telle élection, l'image de la commune pourrait en pâtir. On sent qu'il y a du panachage dans l'air et que les choses vont rentrer dans l'ordre d'elles-mêmes avec l'élection du Maire, celle de son premier adjoint et celle de son troisième adjoint. Un scénario écrit d'avance dans la plupart des communes françaises mais pas à Chalifert. Ce qui est valable pour le

Maire ne l'est plus pour le premier adjoint ni d'ailleurs pour le troisième pourtant connu et reconnu pour son travail et ses succès en tant qu'adjoint chargé des affaires scolaires qui vient juste de boucler un énorme dossier de création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH). Tous les deux sont battus par deux conseillers à une très large majorité. Ils sont reconnus par tous pour leurs compétences et leur dévouement mais ils ont commis le crime de lèse-majesté : ils ont douté des capacités du premier magistrat de la commune à défendre les intérêts du village.

A l'annonce des résultats Jean-Charles Blaison et François Traeger en tirent immédiatement les conséquences en se démettant de leurs fonctions d'adjoint. Ils resteront néanmoins conseillers municipaux mais la commune se prive là de deux piliers de la vie communale chaliféroise et nous ne pouvons que le regretter même si, au sein de l'association Mieux Vivre à Chalifert, nous les comprenons pour avoir rencontré les mêmes difficultés et les mêmes incohérences au sein de ce conseil municipal. □

Laurent Simon

1 - Assainissement : le débat porte sur l'approbation de la phase 3 du schéma d'assainissement. Le projet n°2 (2 500 000 euros) est retenu. Il s'agit de la mise en séparatif du réseau actuel avec le raccordement à la station du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM) avec disparition de la station de Chalifert et la mise aux normes des assainissements individuels. Rappelons que dans le cadre des compétences transférées à Marne et Gondoire c'est le Conseil communautaire qui, *in fine*, devra faire le choix de la solution.

Marc Olivier intervient pour demander si, dans le budget indiqué, la réfection des routes après travaux est prise en charge. Le Maire précise que la voirie reste à la charge de la commune et que son coût n'a pas été étudié.

2 - Suite à l'appel d'offre pour les travaux du château, le Conseil donne au Maire l'autorisation de signer les contrats.

3 - Le contrat est reconduit avec le Centre de Quincangrognon pour l'accueil des enfants les mercredis et petites vacances.

4 - Un nouveau garde champêtre est recruté, il prendra ses fonctions le 16 février prochain.

5 - Un véhicule sera acheté en crédit bail pour le directeur des services. Véhicule promis à Marc Maslyczyk, directeur des services, lors de son recrutement.

6 - Les membres de la bibliothèque sont autorisés à faire un tri dans les livres et à détruire ceux qui ne seraient pas conservés.

7 - Demande d'aide financière à Madame la députée pour la réfection du plafond de l'église.

Coût estimé : 113 000 euros TTC. Le Maire espère obtenir 50 % du montant. La surprise est perceptible dans l'assistance, le conseil n'ayant pas délibéré sur ce projet d'autant que le Maire ne dit pas comment seront financés les autres 50 %.

8 - Elections des délégués au conseil communautaire de M&G : J.J. Le Bonhomme, Anne Grosjean et Alain Hiébel sont élus.

Jean-Charles Blaison et François Traeger s'expliquent sur leur démission

L'équipe de l'Echo de Chalifert, présente lors du Conseil Municipal du 1^{er} décembre dernier, se devait de rétablir la vérité sur une fausse information malheureusement colportée sur papier officiel. Certes, chacun aura compris que Jean-Charles Blaison et François Traeger ne sont pas hommes à faire des caprices et que la raison de leur démission ne résulte pas du simple fait de ne pas avoir été élus au Conseil de Marne et Gondoire. Aussi, nous leur avons proposé de s'exprimer dans les colonnes de l'Echo de Chalifert, ce qu'ils ont accepté.

Le flash-info104 de la mairie de Chalifert fait état de notre démission de nos fonctions d'adjoint en la mettant sur le seul compte de notre non-élection comme délégués à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG), que la commune va rejoindre le 1^{er} janvier prochain. Au-delà des inexactitudes qui l'accompagnent, notamment en ce qui concerne l'annonce du retrait de François Traeger de la commission des affaires scolaires et périscolaires, cette information est tronquée sur le fond et nous tenons donc à rétablir la vérité.

Au moment où Chalifert va devoir prendre toute sa part et sa place dans la mise en œuvre du projet de territoire porté par l'intercommunalité, il était de notre responsabilité d'éviter d'exporter au sein du Conseil de communauté l'immobilisme qui prévaut de plus en plus dans notre commune du fait de la gestion calamiteuse par son premier magistrat tant des affaires courantes que des dossiers qui engagent notre collectivité à plus long terme.

Cette situation n'est en effet pas sans conséquences, immédiates notamment, sur la vie quotidienne des chaliférois : faut-il citer à cet égard des projets pourtant budgétés, comme l'aménagement de sécurité devant l'école, le paysagement et l'embellissement floral du village, le bitumage de portions de trottoir, la montée en gamme des décorations lumineuses de fin d'année, qui ne se réalisent pas ? Faut-il évoquer la désinvolture avec laquelle est traitée la question des déchets verts des particuliers ? Faut-il faire allusion à l'impossibilité de se déplacer à pied en toute sécurité dans Chalifert ?

Et que dire encore des projets structurants pour notre commune comme la zone d'activités dont la desserte routière n'est toujours pas acquise malgré les déclarations martiales à ce sujet et dont la viabilité économique paraît s'éloigner à mesure de la prise en charge de nouvelles dépenses pourtant prévisibles de longue date ? Ou comme encore le Plan Local d'Urbanisme (PLU, censé remplacer

le POS actuellement en vigueur), dont l'élaboration a été décidé en juin 2001 et qui n'a toujours pas été approuvé à ce jour (soit un délai de déjà plus de 5 ans à comparer aux 18 à 24 mois nécessaires en moyenne selon le ministère de l'Équipement) ?

Nous avons jugé ne pas pouvoir accepter que cette impéritie globale caractérisant la gestion communale actuelle se retrouve dans notre représentation au niveau du Conseil de communauté, lequel aura à traiter des dossiers déterminants pour l'avenir de notre collectivité dans le cadre des transferts de compétences consentis. C'est pourquoi nous avons proposé à nos collègues élus de conjurer ce risque en leur offrant la possibilité de se prononcer pour des délégués à la CAMG qui agissent, notamment dans le sens de l'intérêt partagé des structures communale et intercommunale.

Dès lors que nous n'avons pas été suivis et compte-tenu des enjeux majeurs liés à ces désignations, nous ne pouvions que nous démettre de nos fonctions d'adjoint.

Nous continuerons effectivement néanmoins à siéger au conseil municipal où nous ferons preuve de vigilance constructive pour le service de tous les chaliférois.

Nous restons persuadés qu'avec ces explications exigées par la communication elliptique et approximative que la mairie a diffusé sur le sujet, vous comprendrez le sens de la démarche qui nous a conduit à renoncer à nos fonctions.

Jean-Charles BLAISON et François TRAEGER,
adjoints démissionnaires

L'Echo de Chalifert est édité par l'association
Mieux Vivre à Chalifert (n°0771014952)

Comité de rédaction : Laurent Simon, Jean-Luc Losa, Delphine Dourde, Damien Dhénain, Laurette Paolini.
echodechalifert@aol.com ou par courrier :
Mieux Vivre à Chalifert - 4, allée Renoir - 77144 Chalifert